

RENTRÉE SEPTEMBRE 2019

FORMATIONS

FORMATIONS NIVEAU II	FORMATIONS NIVEAU IV
<p>Assistant de service social Éducateur spécialisé Éducateur de jeunes enfants Éducateur technique spécialisé</p> <p>■ MODALITÉS D'INSCRIPTION</p> <p>1. Vous êtes lycéen inscrit en Terminale, <u>étudiant en réorientation</u> âgé de -26 ans et <u>en continuum d'études</u> (certificat de scolarité de moins de deux ans pour la rentrée 2019 [certificat 2017-2018 et 2018-2019] ou apprenti, vous devez vous pré-inscrire <u>sur la plateforme Parcoursup</u> : www.parcoursup.fr</p> <p>2. Vous êtes <u>demandeur d'emploi</u> ou <u>salarié</u>, vous devez vous pré- inscrire sur le site de L'IRTS Champagne-Ardenne : www.irtsca.fr</p> <p>■ DATES D'INSCRIPTION</p> <p>Du 22 janvier au 14 mars 2019</p> <p>■ SÉLECTION</p> <p>La sélection à l'entrée en formation se fait sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Étude de dossier 2. Entretien (30 minutes) <p>■ COÛT DE LA SÉLECTION</p> <p>Dossier et entretien par formation : 150 €</p>	<p>Moniteur éducateur Technicien de l'intervention sociale et familiale</p> <p>■ MODALITÉS D'INSCRIPTION</p> <p>1. Les inscriptions à la sélection de Moniteur éducateur se font sur le site de l'IRTS Champagne-Ardenne : www.irtsca.fr à compter du 8 octobre 2018 jusqu'au 12 janvier 2019 pour <u>les candidats non dispensés</u> de l'épreuve écrite et jusqu'au 16 février 2019 pour ceux <u>dispensés</u> de celle-ci.</p> <p>2. Les inscriptions à la sélection de Technicien de l'intervention sociale et familiale se font sur le site de l'IRTS Champagne-Ardenne : www.irtsca.fr à compter du 8 octobre 2018 jusqu'au 30 avril 2019 pour les <u>candidats non dispensés</u> de l'épreuve écrite et jusqu'au 18 mai 2019 pour ceux <u>dispensés</u> de celle-ci.</p> <p>■ SÉLECTION</p> <p>1. Moniteur éducateur Écrit : 2 heures Oral : 30 minutes</p> <p>2. Technicien de l'intervention sociale et familiale Écrit : 2 heures Oral : 20 minutes</p> <p>■ COÛT DE LA SÉLECTION</p> <p>1. Moniteur éducateur <u>Écrit</u> : 95 € / <u>Oral</u> : 140 € Les candidats dispensés de l'écrit, s'acquittent de l'oral + 30 € de frais de dossier dès leur inscription soit 170 €.</p> <p>2. Technicien de l'intervention sociale et familiale <u>Écrit</u> : 95 € / <u>Oral</u> : 80 € Les candidats dispensés de l'écrit, s'acquittent de l'oral + 30 € de frais de dossier dès leur inscription soit 110 €.</p>